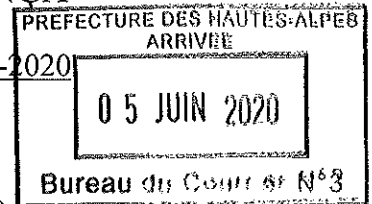


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11

DELIBERATION N°07 - 2020



Séance du 26 mai 2020

L'an deux mille vingt le mardi 26 mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. ALLAUD Laurent, Mme BLANC-POUILLARD Brigitte, M. BOCCOZ Yves, M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Frédéric, M. NOMIUS Jean-Pierre, Mme PESCIO Patricia, M. ROBERT Joël, Mme ROBERT Valérie, Mme STEFANI Noëlle, M. THOMASSIN Gilles.

Secrétaire de séance : Mme Patricia PESCIO.

OBJET : Composition de la Commission des Marchés Publics

Le Maire expose aux membres présents que l'article 34 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale prévoit que les bureaux d'adjudication pour les marchés publics des Collectivités Locales doivent être constitués lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants :

- Du Maire ou de son représentant
- De 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil au scrutin secret
- De 3 membres suppléants élus selon les mêmes modalités

Le Maire propose de désigner au vu de l'article 22 du Code des Marchés Publics, par vote au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, la Commission d'Appel d'Offres suivante :

Ainsi sont élus au scrutin secret :

LISTE UNIQUE

Titulaires

**Joël ROBERT
Noëlle STEFANI
Patricia PESCIO**

Suppléants

**Frédéric MARTIN
Valérie ROBERT
Brigitte BLANC-POUILLARD**

Monsieur Rémi COSTORIER, Maire, membre de droit, désignera son représentant en cas d'empêchement.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire

Fait et délibéré, le 26 mai 2020

Le Maire,

Rémi COSTORIER

